

## COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

### PRINCIPES POUR UN INVESTISSEMENT AGRICOLE RESPONSABLE DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

#### DOCUMENT DE RÉFLEXION POUR LES CONSULTATIONS RÉGIONALES 2013-2014



LE CSA RÉFORMÉ VISE À ÊTRE LA PLATEFORME INTERNATIONALE ET INTERGOUVERNEMENTALE LA PLUS OUVERTE, OÙ TOUTES LES PARTIES PRENANTES ŒUVRENT COLLECTIVEMENT ET DE FAÇON COORDONNÉE À LA

#### CONTEXTE ET PRINCIPE

Il est essentiel d'investir de façon responsable dans l'agriculture, en particulier dans la petite agriculture, afin de réduire la pauvreté, de créer des emplois décents, d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et de favoriser la durabilité environnementale.

Les investissements agricoles peuvent produire des bénéfices très divers du point de vue du développement. Pour ce faire, ils doivent toutefois être responsables et dirigés spécifiquement vers la concrétisation desdits bénéfices, et il faut veiller à éviter d'éventuelles conséquences négatives.



Afin de satisfaire ces exigences, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a entamé un processus consultatif visant à élaborer des principes pour un investissement agricole responsable et à faire en sorte qu'ils emportent une large adhésion. Ces principes devraient permettre de promouvoir, dans le secteur agricole, un investissement responsable qui contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et qui favorise la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Ils sont destinés à fournir des orientations pratiques aux gouvernements, aux investisseurs publics et privés, aux organisations régionales et intergouvernementales, aux organisations de la société civile,

#### Consultations régionales:

- ✓ Afrique
- ✓ Europe
- ✓ Asie et Pacifique
- ✓ Amérique du Nord
- ✓ Amérique latine et Caraïbes
- ✓ Proche-Orient

aux établissements de recherche et aux universités, aux donateurs et aux fondations. Facultatifs et non contraignants sur le plan juridique, ils devraient être interprétés et appliqués conformément aux obligations en vigueur inscrites dans la législation nationale et le droit international.

Des consultations se dérouleront de novembre 2013 à février 2014, sous la forme de réunions régionales ou par voie électronique. Les avis qui auront été recueillis contribueront à l'élaboration de la première version du projet, laquelle sera ensuite négociée par le

groupe de travail à composition non limitée du CSA sur l'investissement agricole responsable en mai 2014, à Rome. Les principes qui auront été définis au cours de ce processus seront présentés au CSA à sa quarante et unième session, en 2014, pour adoption en séance plénière.

## OBJECTIF ET RÉSULTATS

Les consultations régionales ont pour objectif de recueillir des avis et des contributions sur l'avant-projet de principes pour un investissement agricole rural auprès de parties intéressées extrêmement diverses, afin d'améliorer le projet existant et d'encourager l'adhésion auxdits principes au niveau mondial.

Elles devraient aboutir à une synthèse du Président, à laquelle il sera mis la dernière main après la fin de la manifestation sur la base des observations reçues. La conclusion de chacun des débats en petits groupes sera jointe à la synthèse du Président et les observations écrites figureront sous la forme d'une annexe. Ces éléments contribueront à l'élaboration de la première version du projet de principes. La synthèse du Président et ses annexes seront aussi disponibles sur la page internet du CSA consacrée à l'investissement agricole responsable: <http://www.fao.org/cfs/rai>.

## PARTICIPANTS ET PARTENAIRES



Fidèles au modèle multipartite du CSA, les consultations régionales rassembleront des représentants des gouvernements, d'organisations de la société civile (grâce au Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition), d'associations du secteur privé (grâce au Mécanisme du secteur privé), d'instituts de recherche agronomique, d'organismes du système des Nations Unies, d'institutions financières internationales et de fondations philanthropiques privées afin que les débats et leurs conclusions soient le fait des diverses parties intéressées. Elles seront organisées par le Secrétariat du CSA, en collaboration avec les bureaux décentralisés de la FAO, du FIDA, du PAM et d'autres partenaires pertinents.

## MODALITÉS DE TRAVAIL

La consultation prendra la forme de réunions plénières et de débats en petits groupes. Pour les réunions plénières, l'interprétation est prévue dans toutes les langues officielles des Nations Unies qui sont pertinentes dans la région concernée.

### Petits groupes

On invitera les participants à former des petits groupes afin de veiller à une interaction maximale entre les parties intéressées. Ces groupes nommeront chacun un président et un rapporteur, à charge pour ce dernier de présenter une synthèse des débats du groupe en séance plénière. Ils bénéficieront de l'appui du Secrétariat du CSA et disposeront d'un modèle de synthèse au format PowerPoint. Leurs conclusions figureront dans la synthèse du Président.

Les groupes devront s'employer à chercher les lacunes et les redites et à formuler des suggestions de façon à améliorer chaque section du document, compte tenu du mandat (voir les documents d'information ci-après).

### Séances plénières

Les débats en séance plénière devront se concentrer sur l'Avant-projet de principes du CSA pour un investissement agricole responsable dans son ensemble afin d'apporter des contributions et des réponses aux questions directrices (voir le projet d'ordre du jour).

## **DOCUMENTS D'INFORMATION**

Les documents énumérés ci-après, qui sont destinés à informer les participants aux consultations régionales, sont disponibles sur la page internet du CSA consacrée aux principes pour un investissement agricole responsable en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

**Lien:** <http://www.fao.org/cfs/rai>

**Documents:** Avant-projet du CSA sur l'investissement agricole responsable

Mandat relatif à l'élaboration de principes pour un investissement agricole responsable

Synthèse du Président sur la réunion des 23 et 24 septembre



[www.fao.org/cfs/rai](http://www.fao.org/cfs/rai)

**COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE**  
**PRINCIPES POUR UN INVESTISSEMENT AGRICOLE**  
**RESPONSABLE DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ**  
**ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION**

**DOCUMENT DE RÉFLEXION POUR LES CONSULTATIONS**  
**RÉGIONALES 2013-2014**

**PREMIER JOUR**

8 heures - 9 heures	Inscription
9 heures - 10 heures	Allocution de bienvenue et présentation du processus du CSA concernant l'investissement agricole responsable
10 heures - 11 heures	Présentation de l'Avant-projet de principes pour un investissement agricole responsable
11 heures - 12 h 30	Débats en séance plénière (déclarations générales et question directrice 1)
12 h 30 - 14 heures	<i>Pause déjeuner</i>
14 heures - 17 h 30	Débats en séance plénière (questions directrices 2, 3 et 4)
17 h 30 - 18 heures	Modalités de travail des petits groupes

**DEUXIÈME JOUR**



9 heures - 12 h 30	Réunion en petits groupes
12 h 30 - 14 h 30	<i>Pause déjeuner</i>
14 h 30 - 16 h 30	Plénière: Rapport des petits groupes
16 h 30 - 17 h 15	Plénière: Présentation de la synthèse du Président et débats
17 h 15 - 17 h 30	Plénière: Conclusions et observations finales

**QUESTIONS DIRECTRICES**

1. L'avant-projet aborde-t-il comme il se doit toutes les questions et domaines en rapport avec le fait d'encourager l'investissement agricole responsable? Si non, quelles modifications conviendrait-il d'apporter?
2. Les rôles et responsabilités des parties intéressées pertinentes sont-ils définis de façon suffisamment claire pour faciliter l'application des principes? Si non, quelles modifications conviendrait-il d'apporter?
3. L'avant-projet permet-il d'atteindre les résultats souhaités pour ce qui est de promouvoir des investissements agricoles qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale? Si non, quelles modifications conviendrait-il d'apporter?

4. Les principes sont destinés à fournir des orientations concrètes aux parties intéressées.

- a) Par conséquent, la structure actuelle et le langage utilisé sont-ils clairs et accessibles à toutes les parties pertinentes intéressées?
- b) Quelles mesures faut-il prendre afin que les principes pour un investissement agricole responsable soient utilisés et appliqués par les différentes parties prenantes après approbation par le CSA?



[www.fao.org/cfs/rai](http://www.fao.org/cfs/rai)